

Fiches de collecte de renseignements pour une offre de raccordement, au réseau public de distribution géré de Vialis, d'une installation de production photovoltaïque de puissance comprise entre 36 kVA et 250kVA

Document(s) associé(s) et annexe(s)

- Mode d'emploi pour demander un raccordement photovoltaïque de moins de 250 kWc au réseau public de distribution Basse Tension géré par Vialis.
- Annexe 1 : demande de contrat d'achat photovoltaïque puissance inférieure ou égale à 250 kWc.
- Annexe 2 : Mandat spécial de représentation d'un site de production photovoltaïque, pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
- Annexe 3 : Mandat d'autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'une installation photovoltaïque au réseau public de distribution d'électricité.

version	Date de la version	Nature de la modification
V0	29 juin 2011	Création 10 pages

Résumé

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement au réseau public de distribution exploité par Vialis, d'une installation de production photovoltaïque de puissance comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, l'annexe 1 permet d'établir une demande d'obligation d'achat.

Par ailleurs, Vialis rappelle l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle et du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet : http://www.vialis.tm.fr/.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que Vialis applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de Vialis qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès.

Tout terme commençant par une majuscule est défini au glossaire figurant dans la documentation technique de référence.

Avertissement

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquerez (description du projet, localisation, plans…) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de consommation électrique, vous devrez établir une seconde demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet de Vialis : http://www.vialis.tm.fr/

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Vialis par téléphone au 03.89.24.60.60. ou par mail à info@calixo.net.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- ✓ le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ pour les installations soumises à l'autorisation d'urbanisme, joindre la preuve de la date de dépôt de la demande, (la production d'un certificat de non-opposition délivré par le service instructeur sera exigée avant la mise sous-tension de l'installation),
- ✓ 1 exemplaire du plan cadastral (disponible sur le site: www.cadastre.gouv.fr)
- ✓ le plan de masse de l'opération (éch. 1/200ème ou 1/500ème) avec indication de la position du Point de Livraison souhaitée,
- ✓ le plan de situation (éch. 1/25 000ème ou 1/10 000ème, recommandée) avec identification des limites de la parcelle concernée,
- ✓ le schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- ✓ un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 (protection de découplage),
- ✓ un (plusieurs) certificat(s) de conformité CEI ou NF EN (respect des émissions harmoniques),
- ✓ si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS),
- ✓ si un raccordement « consommateur » est prévu sur le site de production, joindre la demande complète de raccordement « consommateur ».

Ces documents ainsi que les champs du présent document, marqués d'un (*) sont considérés par Vialis comme obligatoires pour obtenir un dossier complet.

Fiche A : DONNEES GENERALES DU PROJET

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du demandeur* ☐ Particulier (M, Mme, Mlle) ☐ Société [1] ☐ Collectivité locale ou service de l'État	…………………………………………………………
SIREN (Société)*	…………………………………………………………
Nom de l'agence (pour les entreprises)*	…………………………………………………………
Adresse*	…………………………………………………………
Code Postal – Ville-Pays*	…………………………………………………………
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	…………………………………………………………

Téléphone* : …………………………………………… Fax ……………………………………………………………

e-mail*…………………………………@…………………………………...

TIERS HABILITE : (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?* ☐ Oui ☐ Non

Si oui, renseigner les éléments suivants :*

☐ Le tiers dispose d'une autorisation [2]. ☐ Le tiers dispose d'un mandat [3].

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

☐ signer en son nom et pour son compte le CARD-I et la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

☐ mandant ☐ mandataire, au nom et pour le compte du mandant

☐ procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de Vialis et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :* ……………………………………………………

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme* ………………………………dûment habilité(e) à cet effet

Adresse*…………………………………………………………………………………………..

Téléphone* : …………………………………………… Fax ……………………………………………………………

e-mail*……………………….@………………………………………

LOCALISATION DU SITE

Nom* ………………………………………………………..

SIRET (Société)* ………………………………………………

Adresse*…………………………………………………………………………………

Code Postal – Ville*………………………… –………………………………………………

Coordonnées GPS du PDL **[Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84**	(…………;……..)

---

(1) Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS.

(2) L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de Vialis mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

(3) Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de Vialis jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

La demande concerne t-elle un Site [4] déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?*	☐ Non ☐ Oui ☐ BT en Soutirage ☐ BT en Injection ☐ HTA en Soutirage ☐ HTA en Injection
Si Oui, la demande en Injection concerne t-elle la même entité juridique qu'en Soutirage ?*	☐ Oui ☐ Non
Si Oui en soutirage et même entité juridique, • Niveau de tension et Puissance Souscrite actuelle* • Référence du contrat de fourniture ou du contrat d'accès (CARD)* • Nom du Titulaire*	☐ BT :..... ....kVA ☐ HTA :....... ....kW ……………………………………… ………………………………………
Si Oui en injection et même entité juridique, • Puissance de production installée P_{max} actuelle* • Référence du contrat d'accès (CARD-I, CRAE) • Nature de la modification de raccordement*	……………………………………… kW [5] ……………………………………… ☐ Augmentation de puissance de raccordement [6] ☐ Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de production [7] ☐ Autre
⇒ Détails modification de raccordement souhaitée	………………………………………………………………

CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION

Puissance de production installée P_{max} [8] * ➔ correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter.	………………………………………….kW [9]
Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution*	☐ La vente totale de la production ☐ La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) ☐ L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site [10]
Puissance de production maximale nette livrée ➔ correspond à la puissance de raccordement en injection [11]	…………………………………….kW [12]
Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point De Livraison du Site)*	……………………………………..kW [13]
Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'**Obligation d'Achat** [14] :* ✓ Si Non, Responsable d'Équilibre choisi :	☐ Oui ☐ Non ………………………………………………..
Productibilité moyenne annuelle*	……………………………………… kWh
Date souhaitée pour la mise en service [15] *	…………………………………..

---

[4] *Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), décret n°73-314 du 14.03.73.*

[5] *kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1*

[6] *Le producteur souhaite conserver son Point De Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.*

[7] *Le producteur souhaite créer un nouveau Point De Livraison pour son installation de production.*

[8] *Pour l'application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008, « P_{max} » désigne la puissance installée définie à l'article 1 du décret du 7 septembre 2000. La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la puissance P_{max}*

[9] *kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1*

[10] *Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.*

[11] *Cette puissance est calculée par le demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des ouvrages de production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production.*

[12] *kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1*

[13] *kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1*

[14] *L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.*

[15] *Cette date est fournie à titre indicatif.*

PROJETS GROUPÉS EN INJECTION [16]

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ?*	☐ Oui ☐ Non
Si Oui, préciser les références des autres demandes [17]:*	…………………………………

CARACTERISTIQUES GENERALES EN SOUTIRAGE

Une demande simultanée pour une alimentation en Soutirage a t'elle été réalisée auprès de Vialis ?*	☐ Oui ☐ Non
✓ Si Oui, Puissance de Raccordement en Soutirage*	…………………………………..kW [18]
✓ Si Oui, la demande en Soutirage et en Injection concerne-t-elle la même entité juridique ?*	☐ Oui ☐ Non
Le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?*	☐ Oui ☐ Non

CERTIFICATION DES DONNEES : « Fiche A : DONNEES GENERALES DU PROJET »

*Date :** …………………………………….	*Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :** …………………………………………………………. *Signature**

---

[16] *Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité*

[17] *Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.*

[18] *kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1*

Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION

Rappel : *La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la Puissance de production installée P_{max}. L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'installation P_{max} dépasse la P_{limite}.*

EMPLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

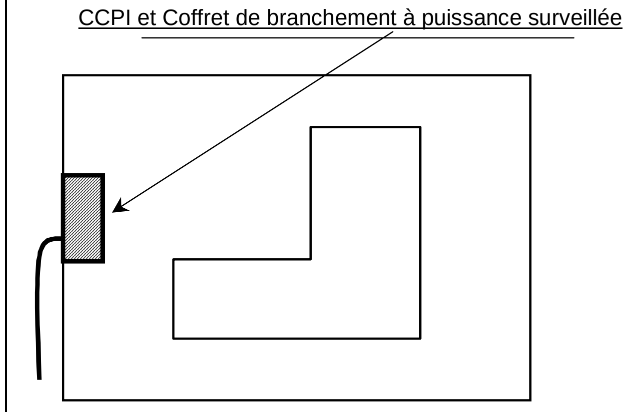
Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le Compteur) du branchement à puissance surveillée.

*Cocher la configuration que vous souhaitez :**

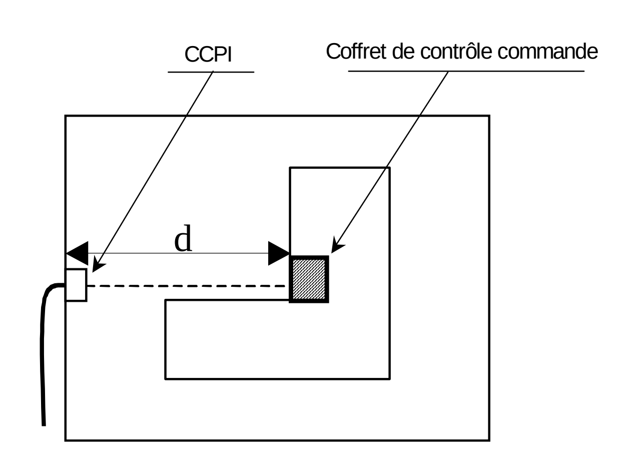
Raccordement de référence ☐

Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Autre Configuration ☐

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple.



Il est ***indispensable*** *que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.*

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation :

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande :

d = ……………….. mètres. (**Nota** : Si d > 30 m alors le raccordement de référence sera appliqué d'office)

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?

☐ Oui (recommandé) ☐ Non

(Le diamètre du fourreau sera précisé dans la proposition).

DISPOSITIF DE COMPTAGE

Le Demandeur souhaite bénéficier des grandeurs mesurées [19]*	☐ Courbe de Mesure ☐ Index

[19] Le choix effectué par le demandeur impactera le montant de la composante annuelle de comptage (cf. Paragraphe 4 du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)

RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma unifilaire de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.
En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases [20]*	Phase 1 :……………… kVA Phase 2 :……………… kVA Phase 3 : ………………kVA

UNITES DE PRODUCTION*

Panneau Photovoltaïque			Onduleur		
Unités	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale S_n	Puissance apparente maximale S_{max}	Nombre
N° 1	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 2	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 3	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 4	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 5	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 6	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 7	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 8	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 9	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 10	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 11	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………
N° 12	………..kWc	………	…………..kVA	…………kVA	………

[20] *Vialis rappelle l'intérêt du demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.*

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES [21]

Puissance installée en intégration au bâti [22]* (usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé)	……………………kWc [23]
Puissance installée en intégration au bâti* (autre usage)	……………………. kWc
Puissance installée en intégration simplifiée au bâti [24]*	……………………. kWc
Puissance installée sur bâti, sans intégration*	……………………..kWc
Puissance installée au sol* Type de pivot (permettant le suivi de la course du soleil)*	……………………. kWc ☐ Fixe ☐ 1 axe de rotation ☐ 2 axes de rotation
Superficie totale des panneaux	……………………. m²

CERTIFICATION DES DONNEES : « Fiche B : CARACTERISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION »

*Date :** ……………………………………..	*Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :** ………………………………………………………….. *Signature**

---

[21] Il est demandé alors en vue de l'établissement du contrat d'achat (si l'obligation d'achat est demandée) la répartition de la puissance installée sur les différentes natures possibles de l'installation, qui peuvent coexister pour un même projet :

- relevant de l'intégration au bâti, en distinguant l'usage principal du (ou des) bâtiment(s) concerné(s) :
  * habitation, enseignement ou santé : voir point 2 (alinéa 2 & 3) de l'annexe 1 de l'arrêté
  * autre : voir point 2 (alinéa 4) de l'annexe 1 de l'arrêté
- relevant de l'intégration simplifiée au bâti : voir point 3 de l'annexe 1 de l'arrêté
- sur bâti sans intégration : voir point 4 de l'annexe 1 de l'arrêté
- au sol : voir point 4 de l'annexe 1 de l'arrêté, avec un plafond spécifique d'heures de fonctionnement décrit à l'article 4 de l'arrêté

L'arrêté cité ci-dessus est celui du 31/8/2010, paru au Journal Officiel du 01/9/2010 et disponible sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021673951

[22] Installation éligible à la prime d'intégration au bâti.

[23] kWc = kiloWatt-crête : caractéristique des panneaux photovoltaïques.

[24] Installation éligible à la prime d'intégration simplifiée au bâti.

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR

Marque et référence de l'onduleur*	
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document [25] :……………………………

TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*	…………………………..**kVA**
Courant nominal – In*	………………………………**A**
Puissance apparente maximale de l'onduleur[26]*	…………………………...**kVA**
Type d'électronique de puissance*	☐ Commutation assistée (Thyristors) ☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée*	……………………………**V**
Type de connexion*	☐ Monophasé ☐ Triphasé ☐ Autre - Préciser :……………………………………

PROTECTION DE DECOUPLAGE*

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut : • être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) si celui ci est conforme à la norme DIN VDE 0126 1.1 (cocher la ou les case(s) « oui » suivant le type) ; • ou en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 (cocher la ou les case(s) « non » suivant le type).	☐ Oui Joindre la preuve de conformité [27] DIN VDE 0126 1.1 ☐ Non

HARMONIQUES

Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou à la NF EN (1 par type) fourni par le constructeur*

- ✓ CEI NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase
- ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné > à 16 A par phase
- ✓ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé > à 16 A et ≤ à 75 A par phase

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDULEUR »

*Date :** …………………………………….	*Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :** ………………………………………………………….. *Signature**

(25) Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.
(26) Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.
(27) La preuve de conformité devra être fournie à Vialis au moyen du certificat de conformité concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1.



BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES JOINTES
(à joindre en accompagnement de la fiche de collecte)

A cocher :

- ☐ la fiche de collecte objet du présent document complétée, paraphée et signée par le demandeur,
- ☐ 1 exemplaire du plan cadastral (disponible sur le site: www.cadastre.gouv.fr),
- ☐ le plan de situation **(éch. 1/25 000ème ou 1/10 000ème, recommandée) avec identification des limites de la parcelle concernée,**
- ☐ Le plan de masse de l'opération **(éch. 1/200ème ou 1/500ème) avec indication de la position du Point de Livraison souhaitée,**
- ☐ la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :
  - décision accordant le permis de construire,
  - pour les installations soumises à déclaration préalable certificat de non opposition au projet délivré (CNO) par la commune à l'issue du délai d'instruction.
- ☐ un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 (protection de découplage),
- ☐ un (plusieurs) certificat(s) de conformité CEI ou NF EN (respect des émissions harmoniques),
- ☐ schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- ☐ la demande complète de contrat d'achat figurant en **annexe 1**.

<u>Si le dossier le justifie :</u>

- ☐ si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS).
- ☐ si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers, joindre l'attestation de mandat **(annexe 2)** ou l'autorisation de communication d'informations **(annexe 3)**.
- ☐ si un raccordement consommateur est prévu sur le site de production, **joindre la demande complète de raccordement consommateur**

Les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

Les dossiers incomplets ne pourront en aucun cas être traités par Vialis et seront systématiquement retournés au demandeur.

*Date :** ……………………………………..	*Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité :** ……………………………………………………….. *Signature** ☐ Producteur ☐ Mandataire

<u>Dossier à envoyer complet en recommandé avec AR à l'adresse suivante :</u>

Vialis
Raccordement Producteurs - BC
CS 70187
68004 Colmar CEDEX